

# Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 19 septembre 2024

Présents : Marilyse Rivière, Sébastien Mazuque, Liliane Guillaumou. Marie-Claude Mendoza, Jean-Bernard Arnaud, Marine Gambéroni.

Absents avec procuration : Idriss Bigou procuration à Marie-Claude Mendoza. Steeve Chouanet procuration à Marilyse Rivière. Richard Bozec à Marine Gambéroni.

Absents sans procuration : Excusées Sandrine Ternois -Devalcourt, Sylvia Capdevila.

Heure début du Conseil : 18 h 30 mn.

Heure de fin du conseil : 19 h 15 mn

Secrétaire de séance : Marie-Claude Mendoza

Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres en exercice inscrits au tableau : 11

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 13 septembre 2024.

## Ordre du jour

### 1/. Approbation du PV du conseil municipal en date du 14 août 2024.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 août 2024, après lecture, est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents votants, le procès-verbal qui leur a été transmis par voie électronique, affiché en mairie, et publié sur le site communal.

**VOTE** : Contre 0 Abs 0 Pour 9

### 2/. DM :

#### **Pour paiement sur budget général tranchée adduction d'eau à la colonne de remplissage.**

Lors du conseil municipal précédant, la somme créditée affectée au paiement pour le branchement du bassin Chemin de la Source à la colonne, était insuffisante pour rémunérer le prestataire Véolia. Un virement de 600€ est nécessaire pour mandater ce règlement des travaux.

Lecture est faite de la délibération au conseil.

**VOTE** : Contre 0 Abs 0 Pour 9

#### **Pour paiement à la société Colas du coût de la plateforme supportant le city stade et demande de subvention à la CCRLCM.**

Le montant total TTC, de la plateforme est de 21 485,00€ HT et de 25 782,00 € TTC. Non compris dans les demandes de subventions précédentes ayant trait à la conception du city stade. Cette somme sera prélevée sur l'opération « Études des aménagements de la traversée du village ». Mme la maire demande l'autorisation au conseil de demander une aide au titre de l'attribution du Fond de Concours à la CCRLCM., sur l'intégralité du programme du city stade.

**VOTE** : Contre 0 Abs 0 Pour 9

### 3/. Autorisation de signature pour paiement heures complémentaires.

Madame Vergnes, qui occupe le poste d'ATSEM pour les enfants de la maternelle du RPI Talairan/Tournissan, est sous le régime de l'IRCANTEC, car ses horaires annualisés sont inférieurs à 28 h/semaine. Les heures

complémentaires qu'elle effectue lors de la préparation de la rentrée scolaire et des sorties avec les enfants (piscine, sport, sorties extra-scolaires et voyage de fin d'année...) lui sont payées par les deux mairies à part égale. Nous devons régler jusqu'à la fin de ce mandat ces heures complémentaires et nécessaires à une bonne prise en charge des enfants.

Madame la maire précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer puisque la délibération n° 2023-40 en date du 13 novembre 2023, extraite du règlement intérieur, l'autorise à signer les heures complémentaires et supplémentaires des agents communaux.

**Aucune délibération n'est à faire.**

#### **4/ Avenant au contrat de service de la bibliothèque.**

Lecture est faite de l'avenant. Mme l'Huillier, prestataire pour la commune est chargée d'ouvrir au public, de nettoyer et surtout de ranger et choisir les livres pour les habitants, nous demande comme convenu lors de la signature du contrat d'appliquer l'augmentation annuelle de l'ordre de 2% prévue pour les services rendus. Soit un tarif horaire de 21,20 €.

**VOTE** : Contre 0 Abs 0 Pour 9

#### **DIVERS.**

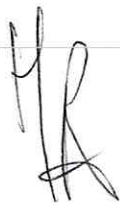
Quelques informations sont transmises au conseillers, qui pourront éventuellement être mise à l'ordre du jour lors de futurs conseils municipaux.

Traversée du village : mercredi 18, la présentation des offres a été faite au comité de sélection qui s'était réuni l'après-midi pour choisir le groupement d'entreprises qui réalisera le projet.

Distribution du pain : la boulangerie Mestre de Talairan n'effectue plus la tournée du pain depuis le 19 août. Madame Ventura propose un service de petite épicerie et de dépôt de pain et viennoiserie (boulangerie de Ferrals) au café dès le matin.

Téléphoner pour réserver au 06.85.66.68.20

La Maire  
Marilyse Rivière



La Secrétaire de séance  
Marie-Claude Mendoza

